



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0247

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2021

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charlot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0247**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2021**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La MMI'e, créée depuis le 1^{er} janvier 2019 sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), est constituée de 27 membres dont 18 communes et la Métropole de Lyon qui souhaitent partager leurs moyens et leurs stratégies.

Cette nouvelle organisation répond à 3 enjeux majeurs :

- répondre à l'ambition métropolitaine de développer sur l'ensemble de son territoire et pour les publics les plus éloignés de l'emploi une offre d'insertion par l'entreprise qui garantit l'équité de traitement des publics,
- clarifier l'action publique en direction des entreprises et développer son efficacité,
- optimiser les ressources du territoire au service de ces enjeux.

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Pour ce faire, il agit en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée et notamment des bénéficiaires du RSA. Il intervient également auprès des acteurs de l'insertion pour favoriser les synergies entre acteurs du territoire et favoriser les actions permettant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Enfin, la MMI'e porte des facilitateurs pour accompagner les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses d'insertion dans leurs marchés.

Après les renouvellements de mandat de 2020, une nouvelle gouvernance du GIP a été désignée à l'occasion d'un conseil d'administration d'installation qui s'est tenu le 15 octobre 2020.

Les nouvelles orientations de la MMI'e ont fait l'objet d'un travail collégial et participatif associant notamment le Bureau, nouvellement désigné ainsi que diverses personnalités qualifiées réunies dans le cadre du conseil d'orientation, constitué en 2019.

Cette réflexion sur les orientations stratégiques comme sur le plan d'actions à court terme, se poursuivra au cours du premier semestre 2021, afin d'adapter au mieux les réponses et opportunités qu'offrent la MMI'e et ses équipes, dans un contexte d'inquiétude croissante face à la crise économique et sociale lié à l'épidémie de la Covid-19.

II - Programme d'actions 2020 déployé par le GIP

Par délibération du Conseil n° 2019-3947 du 16 décembre 2019, la Métropole a attribué une subvention de 562 000 € à la MMI'e pour son programme d'actions 2020.

1° - Point d'étape sur les actions conduites en 2020

En 2020, le GIP a déployé son plan d'actions autour de 2 axes forts :

a) - Impliquer les employeurs pour un territoire inclusif

Les chargés de liaison entreprise et emploi (CLEE) couvrent l'ensemble des conférences territoriales des maires (CTM). Leur rôle est d'apporter un premier niveau d'offre de service aux entreprises non outillées sur les questions des ressources humaines, et de favoriser l'emploi des publics en insertion, et notamment des bénéficiaires du RSA, au sein des entreprises du territoire de la Métropole. De nombreuses manifestations sont organisées par territoire pour dynamiser la mobilisation des entreprises.

1 060 entreprises sont signataires de la charte des 1 000 et mobilisées sur les actions emploi insertion. Depuis octobre 2019, l'Etat a choisi de s'appuyer sur la MMI'e dans le cadre de son objectif "entreprises – inclusion" et "paqte" pour les quartiers prioritaires. Mi-octobre 2020, à titre d'illustration, 54 rencontres métiers regroupant 651 personnes ont été organisées et également 400 simulations d'entretiens.

La MMI'e agit en faveur de la promotion de l'emploi et de l'insertion à partir des projets de développement du territoire et des filières stratégiques (numérique, service aux personnes (SAP) et transition écologique). Pour chacune de ces filières, un travail de fond partenarial a été mis en œuvre, qui se traduit notamment par la mise en place d'une plateforme ressources humaines pour les entreprises et associations du service aux personnes, la tenue de la semaine de l'emploi et du numérique et la tenue de forums de recrutement importants. Enfin, concernant la filière transition énergétique, 3 formations différentes ont été mises en place en 2020 et une quinzaine des emplois de la transition écologique a été programmée fin novembre.

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics et contrats privés est assuré par une cellule "clauses" qui travaille pour une cinquantaine de donneurs d'ordre afin de permettre à plus de 2 000 bénéficiaires d'obtenir un contrat de travail grâce à la commande publique et privée.

b) - Coordonner les acteurs de l'insertion et de l'emploi en proximité

Le GIP MMI'e couvre la totalité du territoire métropolitain avec une approche favorisant la proximité d'intervention par le déploiement des coordinateurs emploi insertion. Chaque CTM est en train de se doter d'une gouvernance spécifique et dispose d'une ressource humaine dédiée à travers les 16 coordinateurs emploi insertion de proximité de la MMI'e. Ils ont recensé et cartographié l'offre d'insertion du territoire, proposé un diagnostic territorial et travaillent notamment aux côtés de la Métropole et des communes pour mettre en place un plan d'actions territorial pour l'insertion et l'emploi.

Enfin, le déploiement de sites d'accueil constitue un enjeu fort pour la MMI'e pour que l'offre de service déployée puisse bénéficier à tous les habitants de la Métropole qui en auraient besoin. On dénombre ainsi une dizaine de lieux de proximité, souvent initiés par les communes, recevant actuellement environ 30 000 personnes. Un travail important est actuellement mené par la MMI'e pour recenser ces initiatives et mutualiser les partenariats utiles. Ces sites viendront renforcer le service public de l'insertion en cours de déploiement en permettant de mobiliser de manière plus efficace l'offre de la MMI'e et des partenaires de l'insertion et de l'emploi.

2° - Objectifs 2021

L'objectif poursuivi par le GIP est de demeurer un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Le contexte économique et social lié à la crise de la Covid-19 impose une capacité de réactivité encore plus forte, de passage à l'échelle pour les initiatives jusque-là conduites à titre expérimental, et d'exigence pour rendre encore plus efficaces les partenariats de terrain. Son action s'inscrit dans le cadre des orientations qui lui sont confiées dans la continuité du plan d'actions validé par son conseil d'administration du 26 mai 2020 et du nouveau cadre stratégique posé par le CA du 3 décembre 2020. Le plan d'actions détaillé qui sera élaboré en 2021 permettra de prioriser les actions à conduire, en tenant compte entre autres, des premières orientations issues de la concertation menée par la Métropole en vue de l'adoption du PMI'e 2021-2026.

a) - Impliquer les employeurs pour un territoire inclusif

A partir des constats et évaluation faits du dispositif de la Charte des 1000, dont la mise en œuvre est largement assurée par les équipes du service entreprises de la MMI'e, il est proposé de renouveler fortement cette action centrale du GIP, tant par la précision et la traçabilité des "cibles" à atteindre pour les entreprises signataires que par l'offre de services diversifiée qui sera proposée et permettra d'accompagner de nouvelles entreprises dans une logique inclusive et solidaire.

La charte des 1000 ainsi revisitée devrait pouvoir être présentée au cours du premier trimestre 2021, en intégrant également les attentes nouvelles de l'Etat s'agissant d'un cadre partenarial de mobilisation des entreprises.

A partir d'un réseau actif et animé de 1 000 entreprises signataires et mobilisées sur les actions emploi insertion, il s'agira de poursuivre l'organisation d'actions en direction des publics en insertion mobilisant les entreprises signataires (visite d'entreprises, rencontres métiers, recrutements) et d'événements autour des entreprises signataires, à l'échelle des territoires de proximité. Mais il s'agira également de développer l'offre en direction des entreprises pour former un réel club des entreprises engagées pour l'insertion et l'emploi et faciliter la diffusion des bonnes pratiques. L'offre de service proposée par les entreprises devra être plus lisible pour les opérateurs accompagnant les publics en insertion pour une meilleure mobilisation de celle-ci.

La poursuite de la promotion de l'emploi et de l'insertion à partir des projets de développement du territoire et des filières stratégiques (numérique, SAP et transition écologique) constitue une priorité. Pour chacune de ces filières, un travail de fond partenarial sera mis en œuvre pour définir un plan d'actions partagé permettant de travailler à l'attractivité des métiers dans ces filières, construire des parcours de formation et animer un réseau d'employeurs du secteur.

Le GIP MMI'e a été lauréat d'un appel à projets national "100 % inclusion" dans le cadre d'un projet dénommé FAIR'e. Ainsi, elle coordonnera le travail d'accompagnement et de mise à l'emploi de 750 personnes en insertion dans le cadre d'un parcours intégrant mobilisation des publics, formation et mise à l'emploi en CDI.

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics et contrats privés constituera une autre priorité forte de la MMI'e, en relais et en déclinaison des actions conduites par la Métropole, notamment dans le cadre de la mise en place du futur schéma de promotion des achats responsables (SPAR). Cette mobilisation nécessitera également un renouvellement des outils et méthodes de travail proposés par la MMI'e pour renforcer encore les volumes de marchés clausés et le nombre de donneurs d'ordre concernés. Cette évolution aura également pour objectif de mettre en place une gouvernance partagée sur ce sujet -la tenue d'actions innovantes avec les donneurs d'ordre permettant une mobilisation du public en proximité- et la proposition de véritables parcours d'insertion permettra de favoriser l'acquisition de compétences et, ainsi, l'accès à l'emploi durable.

b) - Coordonner les acteurs de l'insertion et de l'emploi en proximité

Il s'agit de permettre l'élaboration d'un diagnostic partagé de proximité à l'échelle de chaque CTM, la définition d'un plan d'actions territorial insertion et emploi et l'animation des acteurs à travers la mise en place des coordinateurs emploi insertion. Le GIP organisera 24 événements de proximité, éditera des supports de communication permettant au public de mieux connaître l'offre et se saisira des problématiques de mobilité, de garde d'enfants, de qualification numérique, en lien avec la Métropole et les acteurs concernés.

Concernant les antennes de proximité, il s'agira d'animer ce réseau d'acteurs, de faire le lien entre les offres générées par le GIP et les acteurs de proximité et d'envisager la mutualisation d'actions garantissant une meilleure lisibilité de l'intervention. Un travail important est actuellement mené par la MMI'e pour recenser ces initiatives et mutualiser les partenariats utiles. Il s'agira aussi de donner un meilleur accès aux publics en insertion à l'offre déployée par la MMI'e.

L'un des enjeux transversaux du GIP est de permettre la mobilisation des publics, via leurs référents, vers une meilleure appropriation des opportunités proposées par les entreprises et les acteurs de la formation.

Le service public de l'insertion en cours de déploiement constituera un cadre de cette action afin de favoriser la mise en œuvre de parcours sans couture permettant de garantir un accès à l'emploi durable pour toutes les personnes en insertion quel que soit leur statut.

3° - Soutien au programme d'actions conduit par le GIP

En complément du soutien apporté par le Fonds social européen (FSE) sur le volet relations entreprises et animation des acteurs du territoire, il est proposé d'allouer une subvention à la MMI'e pour contribuer au déploiement de ses actions.

a) - Sur le volet "animation territoriale", la MMI'e conduit cette action en lien fort avec les communes mobilisées sur ce champ

Ainsi, il est proposé de soutenir l'organisation mise en place visant à articuler de manière efficace et efficiente l'action de la MMI'e et celle des communes à l'échelle des CTM.

Le groupement d'intérêt public MMI'e mènera les actions nécessaires pour s'assurer d'une coordination efficace permettant de répondre aux attendus suivants :

- contribuer à rapprocher insertion et emploi pour favoriser le retour à l'activité des personnes en insertion et prioritairement des bénéficiaires du RSA,
- contribuer à adapter et à favoriser la mobilisation des outils et ressources du territoire en termes d'insertion et d'emploi,
- coordonner les différents acteurs du territoire pour proposer une offre de services plus lisible pour mieux préparer les demandeurs à leur retour à l'emploi et répondre à l'offre d'insertion élaborée avec l'entreprise,
- animer la communauté des professionnels.

b) - Le soutien à la MMI'e permettra également de mener des actions en direction des entreprises

En complément des crédits alloués au titre du FSE, la Métropole apporte son soutien au programme d'actions de la MMI'e en direction des entreprises par l'animation des entreprises engagées dans la charte des 1000 et leur mobilisation pour des actions favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont exclues durablement.

Des actions en direction des filières prioritaires du territoire seront également réalisées notamment vers les filières des métiers du numérique et des services aux personnes.

c) - Contribuer aux moyens d'ingénierie de gestion et de communication nécessaires au déploiement des actions innovantes de la MMI'e

Il s'agit de donner à la MMI'e les moyens d'agir par des ressources spécifiques n'intervenant pas directement sur les actions conduites en direction des acteurs de l'insertion et des entreprises. Cela couvrira notamment les dépenses de fonctionnement inhérentes aux missions confiées à la MMI'e : services supports, communication, etc.

Ces moyens doivent permettre le déploiement de nouvelles actions comme le projet FAIR'e obtenu par la MMI'e en 2020 suite à un appel à projets national dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences.

L'intervention de ce soutien s'entend en dehors du périmètre des actions cofinancées par le FSE.

Sur la base des éléments connus et du budget 2020, le budget prévisionnel de la MMI'e se présente pour l'année 2021 de la manière suivante :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	412 068	Métropole de Lyon - crédits métropolitains	562 000
services extérieurs	1 029 974	Métropole de Lyon - crédits Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	38 000
autres services extérieurs	531 013	Métropole de Lyon - crédits FSE	1 620 778
impôts et taxes	166 025	Etat - PIC projet FAIR'e	1 124 349
charges de personnel	2 769 465	État - CAOM, clause et PDV	249 204
aides	75 000	FSE Antennes (Etat)	150 000
dotations aux amortissements	63 500	Ville de Lyon - Actions et antennes	520 127
		autres communes	127 500
		prestations de service - facilitation pour clause d'insertion	484 322
		autres financeurs clause	8 500
		autres produits et recettes	9 700
		transfert de charges	152 565
Total	5 047 045	Total	5 047 045

Il est ainsi proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 562 000 € au profit du GIP MMI'e dans le cadre de son programme d'actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 562 000 € au GIP MMI'e pour son programme d'action 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le GIP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante, soit 562 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2022 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5135.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.